



## Résumé des modifications Réglementation des Félix 2021

### Modifications exceptionnelles à la Réglementation des Félix 2021

#### **1) Calcul des ventes dans les catégories Albums**

Maintenir les % actuel du poids des votes et des ventes, mais diviser également la portion ventes en deux, entre les ventes et les *streams* sans diviser les *streams* au préalable. En d'autres mots, ramener les deux éléments comptabilisés sur un même dénominateur commun.

- Pour les catégories déterminées par l'Académie : du 40% établi présentement : 20 % seront dorénavant attribués aux ventes (physiques et numériques) et 20 % seront attribués aux *streams* (sans les diviser).
- Pour les catégories déterminées par un jury : le 25% établi présentement sera divisé aussi en deux, soit 12.5% ventes (physiques et numériques) et 12.5% aux *streams*.
- Pour la catégorie Album Meilleur vendeur : 50% du résultat sera attribué dorénavant aux ventes physiques et numériques et 50% aux *streams*.

#### **2) Modifications des critères pour les catégories industrielles**

Le comité de scrutin est d'avis que bien que les entreprises visées par ces catégories aient dû revoir complètement leur travail, tous ont tellement travaillé, que ce serait très dommage de retirer des Félix en cette année exceptionnelle. Il faut trouver une solution pour toutes les garder.

- Adopter un critère principal d'évaluation commun pour l'ensemble des catégories industrielles : *l'entreprise qui a su démontrer le plus de dynamisme pour faire rayonner les artistes en temps de pandémie, maintenir son entreprise dans ses activités, etc...*
- Critère d'admissibilité : 1 seul produit ou une seule activité doit avoir été effectuée au cours de l'année de recensement dans le champ d'activités concerné afin que les entreprises puissent soumettre leur candidature.
- Les critères d'admissibilité sont dorénavant fixés sur des produits « recensables » et non obligatoirement recensés pour l'ensemble des catégories industrielles.

**Recensable** : vous pouvez inscrire les produits ou artistes dont vous avez assuré la XXX (commercialisation ou production ou promotion, etc) pendant le recensement en cours, soit du 1er juin 2020 au 31 mai 2021.

Prendre note que si vous inscrivez un artiste ou un produit sur cette liste, il ne pourra être inscrit lors d'une année ultérieure. (voir les changements proposés dans le document critères)

### **3) Les catégories Spectacles vivants remplacées exceptionnellement pour 2021**

Le bassin de spectacles vivants admissibles au recensement, cette année, n'étant pas suffisant, l'ADISQ propose exceptionnellement cette année de les remplacer par 3 nouvelles catégories :

- Spectacle en ligne – Francophone
- Spectacle en ligne - Anglophone/autres langues/langues autochtones
- Spectacle en ligne - Humour

#### **DÉFINITION :**

**Spectacle en ligne** : Représentation par un ou des artistes québécois ou canadien francophone d'un spectacle de chansons, de musique, de contes ou humoristique, diffusé sur une plateforme de diffusion numérique, en live Stream ou en pré-enregistré. Le spectacle doit être d'une durée minimum de 30 minutes ou 10 chansons et doit avoir fait l'objet d'une commercialisation et bénéficié d'une production et d'une réalisation professionnelle.

Ces catégories excluent les initiatives qui ne répondraient pas à la définition de spectacles en ligne. Sous la décision du comité de scrutin, un produit recensé dans cette catégorie qui ne correspond pas à la définition de spectacle en ligne serait alors recensé dans la catégorie Artiste ayant le plus rayonné sur le web.

**Fonctionnement** : 45% jury Spectacles / 45 % Académie / 10% ventes de billet ou visionnements\*

\*rapport de billetterie en ligne ou visionnements web vérifiés seront acceptés :

- Rapport de billetterie : les billets vendus en ligne entre le 9 mars 2020 et le 31 mai 2021 seront admissibles. Advenant plusieurs représentations d'un spectacle en ligne dans cette période, les chiffres de ventes pour les spectacles en ligne se comptabiliseront sur une période d'un an maximum. Le choix de la période de 52 semaines est laissée à la discrétion du producteur.
- Rapports de visionnements : seront comptabilisés, les visionnements de plus d'une minute sur une période de 48h après le lancement, à partir des plateformes Facebook, YouTube ou autres plateformes vérifiables.

#### **Critères d'évaluation :**

- Qualité de l'interprétation
- Qualité des textes et de la musique
- Qualité et originalité de la production
- Impact
- Succès commercial

## **4) Ajouts de deux nouvelles catégories :**

### **1. Artiste ayant le plus rayonné sur le web**

(toutes langues confondues, québécois ou canadiens francophones)

#### DÉFINITION :

**Artiste ayant le plus rayonné sur le web :** Artiste québécois ou canadien francophone qui a su se démarquer sur le web et les plateformes sociales avec une ou plusieurs initiatives musicales. Exclue les spectacles visés par les catégories spectacles en ligne.

#### Fonctionnement :

1<sup>er</sup> tour : les 10 artistes déterminés par le jury Équipe de promotion web.

2<sup>e</sup> tour : vote 50 % Académie et vote du public PalmarèsADISQ 50 %

#### Critères d'évaluation :

- Rayonnement sur le web
- Impact et succès de ou des initiatives
- Originalité et qualité du ou des concepts
- Visibilité, impact médiatique
- L'apport à la musique d'ici et la création originale est un atout

### **2. Collaboration internationale**

(en remplacement de la catégorie Artiste de la francophonie)

#### DÉFINITION :

**Collaboration internationale :** Artiste québécois ou canadien francophone ayant collaboré avec des artistes internationaux à l'interprétation d'une œuvre de création originale musicale ayant été commercialisée.

#### Fonctionnement :

Vote déterminé par un jury web élargi

#### Critères d'évaluation :

- Rayonnement, Impact et succès
- Originalité et qualité de l'œuvre
- Visibilité, impact médiatique

## **5) Explications des modifications à la Réglementation régulière :**

**Changement de nom : Album de l'année - Instrumental** devient : **Album de l'année - Musique instrumentale** pour plus de cohérence avec d'autres nom de catégories comme Album de l'année - Musiques du monde ou Album de l'année - Musique électronique

**Changement de nom : Album Meilleur vendeur** : devient **Album succès populaire** pour mieux refléter sa composition ventes et écoute de musique en ligne

**Album ou DVD Humour** : un DVD ayant fait l'objet d'une captation d'un spectacle ayant été recensé par le passé, dans la catégorie Spectacle Humour, n'est plus admissible.

**Album Traditionnel** : élargissement de la définition pour permettre d'étendre au répertoire de la francophonie canadienne

**Auteur.e ou compositeur, compositrice:**

- Évaluer les candidatures en fonction des albums et non plus à partir d'une seule œuvre. L'album doit être de langues francophone ou de musique instrumentale à plus de 50 % de création originale.
- Le jury de cette catégorie devient un jury spécialisé élargi
- Élargissement de la définition de la composition du jury pour mieux refléter sa composition actuelle. En plus d'être composé de journalistes et d'auteurs et compositeurs, il peut être composé de représentants d'organismes ou d'événements musicaux

**Artiste autochtone** : il est possible pour un artiste autochtone de se recenser une deuxième année de suite au maximum (avec le même spectacle) dans la catégorie Artiste autochtone de l'année, si au moins une représentation a eu lieu dans l'année visée par le recensement. Un artiste autochtone qui a remporté avec son spectacle ne peut redéposer ledit spectacle à nouveau.

**Vidéo** : un producteur et maintenant une maison de disque peut soumettre la candidature d'un seul vidéo par artiste

**Pour les catégories émissions de télévision:** supprimer la notion que le producteur ou le coproducteur qui recense une émission ne peut être un télédiffuseur

**Retrait de la catégorie Artiste de la francophonie** qui sera remplacée par Collaboration internationale

**Événement de l'année** : Le jury de cette catégorie devient un jury spécialisé élargi

**Pochette de l'année** : Le jury de cette catégorie devient un jury spécialisé élargi

## Modifications spéciales COVID dans les critères d'évaluation et d'admissibilité pour les catégories ci-dessous seulement :

### CATÉGORIES ARTISTIQUES

*Artistes de l'année*

Groupe ou duo de l'année

Interprète féminine de l'année

Interprète masculin de l'année

*Critères d'évaluation :*

- Succès commercial
- Impact médiatique
- Visibilité
- Notoriété, reconnaissance
- **Nombre de spectacles réalisés**

*Artiste de l'année AYANT LE PLUS RAYONNÉ hors Québec*

*Critères d'évaluation :*

- Succès commercial
- Impact médiatique
- Visibilité
- Notoriété, reconnaissance
- **Nombre de spectacles réalisés et de pays visités**

---

### **SPECTACLE EN LIGNE**

*Critères d'évaluation :*

- Qualité de l'interprétation
- Qualité des textes et de la musique
- Qualité et originalité de la production
- Impact
- Succès commercial

### **COLLABORATION INTERNATIONALE :**

*Critères d'évaluation :*

- Rayonnement, Impact et succès
- Originalité et qualité de l'œuvre
- Visibilité, impact médiatique

## Artiste ayant le plus rayonné sur le web

Critères d'évaluation :

- Rayonnement sur le web
- Impact médiatique
- Visibilité
- Notoriété, reconnaissance
- L'apport à la musique d'ici et la création originale est un atout

## CATÉGORIES INDUSTRIELLES

- Adopter un critère principal d'évaluation commun pour l'ensemble des catégories industrielles : ***l'entreprise qui a su démontrer le plus de dynamisme pour faire rayonner les artistes en temps de pandémie, maintenir son entreprise dans ses activités, etc...***
- Critère d'admissibilité : diminuer le nombre de produit exigé pour l'admissibilité à ces catégories :

### Agence de spectacles de l'année

**Agence de spectacles:** entreprise qui vend au moins un spectacle à des diffuseurs pour le compte de producteurs.

Critères d'évaluation :

- l'entreprise qui a su démontrer le plus de dynamisme pour faire rayonner les artistes en temps de pandémie, maintenir son entreprise dans ses activités, etc...
- Relations avec les gérants
- Relations avec les diffuseurs
- Professionnalisme (suivi, services)
- Planification stratégique (calendrier, itinéraire, etc.)
- Qualité et variété des spectacles offerts
- Suivi promotionnel

### ENTREPRISE DE PRODUCTION de spectacles de l'année

**Entreprise de production de spectacles:** entreprise qui assume, en tout ou en partie, le risque financier et la gestion d'au moins un (1) spectacle recensable dont elle est titulaire ou cotitulaire des droits et dont elle n'est pas l'interprète.

Critères d'évaluation :

- l'entreprise qui a su démontrer le plus de dynamisme pour faire rayonner les artistes en temps de pandémie, maintenir son entreprise dans ses activités, etc...
- Qualité de la production
- Éthique professionnelle
- Direction artistique des spectacles produits
- Présence de la relève

### *ÉQUIPE DE DIFFUSION de spectacles de l'année*

**Équipe de diffusion de spectacles:** entreprise qui achète au moins dix (10) spectacles différents aux fins de présentation au public en salle et que ces spectacles ne sont pas diffusés dans le cadre d'un « Événement ». Seuls les spectacles présentés par l'équipe de diffusion qui ont été achetés auprès d'une agence de spectacles seront considérés. Les locations seront donc exclues.

#### *Critères d'évaluation :*

- l'entreprise qui a su démontrer le plus de dynamisme pour faire rayonner les artistes en temps de pandémie, maintenir son entreprise dans ses activités, etc...
- Éthique professionnelle
- Diversité et qualité de la programmation
- Évolution de l'équipe de diffusion
- Rayonnement dans son milieu
- Présence de la relève
- Promotion et communications

### *Salle de spectacles de l'année*

**Salle de spectacles:** tout endroit ayant une jauge reconnue, où une représentation est donnée

#### *Critères d'évaluation :*

- l'entreprise qui a su démontrer le plus de dynamisme pour faire rayonner les artistes en temps de pandémie, maintenir son entreprise dans ses activités, etc...
- Qualité et pertinence des équipements, propriétés acoustiques
- Compétence et initiative du personnel technique
- Structures d'accueil (accessibilité, services de support)
- Relations avec l'équipe de tournée
- Qualité des services administratifs
- Volume des activités
- Éthique professionnelle

### *Maison de disques de l'année*

**Maison de disques:** entreprise qui fait manufacturer et commercialise au moins un (1) album recensable d'artistes différents au cours de la période de recensement.

#### *Critères d'évaluation :*

- l'entreprise qui a su démontrer le plus de dynamisme pour faire rayonner les artistes en temps de pandémie, maintenir son entreprise dans ses activités, etc...
- Vision et direction artistique pour l'ensemble du catalogue
- Stratégie générale de la promotion et du marketing
- Dynamisme dans l'industrie
- Rayonnement dans son milieu
- Présence de la relève
- Éthique professionnelle
- Volume des ventes

#### *ENTREPRISE DE PRODUCTION de disques de l'année*

**Entreprise de production de disques:** entreprise qui assume, en tout ou en partie, le risque financier et la gestion d'au moins **un (1) album recensable** pour lequel elle est titulaire ou cotitulaire des droits et dont elle n'est pas l'interprète.

#### *Critères d'évaluation :*

- l'entreprise qui a su démontrer le plus de dynamisme pour faire rayonner les artistes en temps de pandémie, maintenir son entreprise dans ses activités, etc...
- Qualité de la production
- Direction artistique des albums produits
- Présence de la relève
- Éthique professionnelle

#### *Équipe de promotion radio de l'année*

**Équipe de promotion radio:** entreprise ayant pour fonction principale le pistage radio et qui planifient et assurent la promotion radio d'au moins **un artiste.**

#### *Critères d'évaluation :*

- l'entreprise qui a su démontrer le plus de dynamisme pour faire rayonner les artistes en temps de pandémie, maintenir son entreprise dans ses activités, etc...
- Qualité des relations avec les médias
- Succès au palmarès radio
- Impact sur la carrière de l'artiste
- Originalité des stratégies de promotion
- Qualité des services rendus

#### *Équipe de promotion Web de l'année*

**Équipe de promotion Web:** entreprise qui planifie **une stratégie et promotion Web** en lien avec des contenus musicaux ou humoristiques québécois.

#### *Critères d'évaluation :*

- l'entreprise qui a su démontrer le plus de dynamisme pour faire rayonner les artistes en temps de pandémie, maintenir son entreprise dans ses activités, etc...
- Qualité et originalité des contenus
- Qualité de la gestion et de l'animation des réseaux sociaux et des outils Web
- Impact de la stratégie (statistiques de participation et de réponses, propagation du contenu, augmentation de fréquentation)
- Originalité des stratégies de promotion

### *Événement de l'année*

**Événement:** tout festival ou événement culturel dont l'un des principaux objectifs est la participation d'artistes de la chanson, de la musique et de l'humour et qui a un impact significatif sur le développement de ces disciplines.

#### *Critères d'évaluation :*

- l'entreprise qui a su démontrer le plus de dynamisme pour faire rayonner les artistes en temps de pandémie, maintenir son entreprise dans ses activités, etc...
- Diversité et qualité de la programmation
- Impact significatif sur la carrière des artistes
- Présence de la relève
- Importance accordée à la participation des artistes québécois
- Éthique professionnelle
- Promotion et communication
- Impact sur la ville et sa région
- Évolution de l'événement

### *Équipe de relations de presse de l'année*

**Équipe de relations de presse:** entreprise qui planifie et assurent la couverture de presse d'un événement ou artiste.

#### *Critères d'évaluation :*

- l'entreprise qui a su démontrer le plus de dynamisme pour faire rayonner les artistes en temps de pandémie, maintenir son entreprise dans ses activités, etc...
- Qualité des services et des événements organisés
- Qualité des relations avec les médias
- Originalité des stratégies de promotion
- Impact sur la carrière des artistes représentés

### *Maison de gérance de l'année*

**Maison de gérance:** entreprise qui gère les intérêts et la carrière d'un (1) artiste admissible au recensement.

#### *Critères d'évaluation :*

- l'entreprise qui a su démontrer le plus de dynamisme pour faire rayonner les artistes en temps de pandémie, maintenir son entreprise dans ses activités, etc...
- Rayonnement des artistes représentés
- Éthique professionnelle
- Impact du gérant sur la carrière de l'artiste (vision, gestion, stratégie et développement)